

MARION-LAFONTAINE

Au recensement de la basse-ville de Québec, en 1681, il y a : Nicolas Marion, 40 ans, son fils Guillaume, 14 ans.

En 1687 (18 mars), Nicolas Marion-Lafontaine, marchand de Québec, plaide pour le recouvrement d'une créance ; le procès dure depuis sept ans. (*Conseil Souverain*, III, 134). On ne trouve dans Tanguay ni Nicolas ni Guillaume Marion ou Lafontaine.

L'été de 1687, un marchand coureur de bois, appelé Marion-Lafontaine se compromet avec les commerçants anglais de Boston et Albany. (Belmont, *Histoire du Canada*, p. 19). Quelques mois plus tard, cet homme est pris par les Français et fusillé. (*Documents sur la Nouvelle-France*, I, 560-561 ; La Hontan, I, 125, édition de 1728).

Voici où le mystère commence. En 1688 et 1689, Nicolas Marion dit Lafontaine, marchand de Québec, est présent en cour, à Québec, pour se défendre contre une réparation de bâtisse qu'on exige de lui—et l'affaire paraît remonter à huit ou neuf ans. (*Conseil Souverain*, III, 211, 215, 353).

Le 21 août 1690, le même plaide contre Mayeul Dumetz dit Bourbonnais. (*Conseil Souverain*, III, 455). Le 4 août 1692, il est en cour à Québec, plaidant contre Thomas Lefebvre. (*Conseil Souverain*, III, 675). Le 10 mars 1698, long procès au sujet d'une propriété de Thomas Lefebvre. Marion est habitant de Champigny dans la seigneurie de Lauzon. (*Conseil Souverain*, IV, 176, 195, 201, 217, 220, 241).

Le 1^{er} mars 1700, il est cité comme défunt—étant décédé depuis quelques jours en s'en retournant de Québec à l'Hôpital-Général où il demeurait depuis quelque temps. Son fils George, habitant de Lauzon, accepte la succession sous bénéfice d'inventaire. Il reste des procès à régler. (*Conseil Souverain*, IV,